



FLASH INFOS

Le bulletin d'information de la commune de Puy de Serre

Puy de Serre : C'est la rentrée !

Ecole des 4 vents

Cette année, le RPI Educatif Faymoreau-Puy de Serre accueille 36 élèves répartis de la façon suivante :
21 à l'école des Galibots de Faymoreau (petite section au CP)
15 élèves à l'école des Quatre Vents de Puy de Serre (du CE1 au CM2).

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les enfants !



Puy de serre retour juillet-août

14 juillet

Cette année le 14 juillet de Puy de Serre a été organisé à Foussais, mesure exceptionnelle compte tenu de l'arrêté préfectoral interdisant toute activité à 200m des forêts. Merci à Jean-Marie Arnaudeau, maire de Foussais pour son accueil.

150 repas ont été préparés par Jean-Louis et Sébastien ; l'installation des tables, le service, la tenue du bar par Evelyne, Marie-Dominique, Laurence, Catherine, Jérémy, Philippe de l'équipe municipale. Nous remercions également Robert Jousseau, Régine Cadau, Betty Chevallereau, Gérard Soulard pour leur précieuse aide.

Cette année une animation était proposée.

L'association la Goulée d'Ev, les danseuses et danseuses ainsi que les musiciens ont fait revivre les danses vendéennes traditionnelles. Les personnes présentes ont été invitées à participer.



Atelier de Linogravure à l'école des 4 vents

Une dizaine de personnes étaient présentes pour l'atelier de linogravure proposé par la Commission Culture de la communauté de communes en juillet.

Découvrir de nouvelles pratiques artistiques accessibles à tous c'est un des objectifs de ces ateliers. Il permet aussi de mettre en valeur les métiers d'art du territoire.



DANS CE
NUMÉRO

PUY DE SERRE
C'EST LA RENTRÉE !



PUY DE SERRE
RETOUR JUILLET-
AOÛT



LE COIN DES
ASSOS



CE QUI CHANGE EN
SEPTEMBRE



PUY DE SERRE
AGENDA

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
CATHERINE MASSON-SOULARD

RÉDACTEURS : CATHERINE MASSON-
SOULARD ET PHILIPPE CADAU

PUBLICATION DISPONIBLE SUR
WWW.PUYDESERRE.FR

Cinéma en plein air

Pour la première fois, grâce à un partenariat entre Faymoreau et Puy de Serre, les habitants de nos deux communes ont pu bénéficier de cette animation proposée par la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Ainsi, pour ses 10 ans, le festival du cinéma en plein air s'est arrêté dans la cour du musée de Faymoreau. Une centaine de participants ont pu découvrir 7 courts métrages provenant de différents pays., certains poétiques, d'autres interpellant..., la soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.



Le coin des assos

C'est la rentrée aussi pour nos associations communales, elles vous proposent moments conviviaux et activités diverses. Nous les remercions pour leur dynamisme.

L'Avenir

Des membres de l'association, Paul, Claude et Christophe se sont employés à repeindre le calvaire situé sur la route du bois du roc.

Nous remercions l'Avenir qui participe à l'embellissement de notre commune.

L'association vous propose un repas campagnard pour fêter la fin des grandes vacances !

Réservez dès maintenant au 02.28.13.93.61/02.51.51.38.87 pour le 6 septembre 19h salle St Augustin. Adulte 18 € Enfant 5 €.

Une tombola est organisée, les tickets sont à acheter auprès des membres de l'association, ou le soir même à l'entrée 1.5€/ticket.



ASSEMBLEE GENERALE

La rentrée marque pour notre association un moment important : l'organisation de notre assemblée générale.

La présidente ainsi que le conseil d'administration ont le plaisir de vous convier à cette rencontre qui se tiendra le vendredi 12 septembre à 19h30 à l'école de Puy de Serre.

Afin de faciliter l'organisation, merci de bien vouloir confirmer votre présence par mail à : associationvics85@gmail.com.

Nous espérons vous voir nombreux !

LECTURES EN PARTAGE Samedi 13 septembre 2025

« Chaque lecture est une aventure à partager »

Retrouvons-nous à partir de 16h30 dans le jardin* derrière l'école des Quatre Vents à Puy de Serre (*repli sous le préau en cas de pluie).

Chacun peut apporter un ou plusieurs ouvrages (roman, poésie, conte, manga, BD...) pour les présenter ou en lire un extrait.

Lecteurs passionnés, occasionnels, curieux, petits et grands... venez partager un moment convivial autour des mots et des voix.



PILATES Mercredi 17 septembre 2025 – Reprise des cours à 19h00 à la salle de danse.



SOIREE JEUX Vendredi 26 septembre 2025 – Reprise des soirées ludiques à la salle du conseil :

- 17h30 pour les enfants
- 20h30 pour les adultes



Puy de serre Divers

Bois à disposition et à vendre

- Suite à l'abattage des peupliers à proximité de la végéterie, du bois reste sur le terrain. Celui-ci est disponible gratuitement.

Pour les personnes intéressées, il suffit de se déplacer en mairie ou par mail : accueil@puydeserre.fr

- Bois à vendre : pour les habitants qui souhaitent "faire du bois" sur les parcelles de la commune, merci de vous faire connaître en adressant un courriel à la mairie accompagné d'une attestation d'affouage demandée à son assurance responsabilité civile (assurance habitation).



Chiens en divagation

Début août, nous avons eu un chien perdu et à l'occasion du week-end du 15 août, deux chiens ont déambulé pendant 2 jours sur le territoire communal.

Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer d'incident dramatique.

Afin de faciliter la restitution des fugueurs, nous engageons les propriétaires à mettre leurs coordonnées sur le collier de leurs chiens.



Travaux de voirie

Dans le cadre du plan pluriannuel de voirie, nous vous informons que la réfection ou l'entretien des routes communales suivantes seront réalisés courant septembre :

- La Jolivetière
- La Vergne
- Chemin de la Morinière
- Carrefour le Barrot/Le Breuil
- Lotissement « Le Sablon 1 ».



Ateliers numériques, en partenariat avec le Kiosque de Benet

"Je me familiarise avec la tablette ou le smartphone".

Notez qu'un cycle de 10 séances du 6 novembre au 22 janvier vous sont proposées, dans la salle du conseil.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les seniors.

Inscrivez vous dès maintenant ! auprès d'Angélique Ribreau au 06.42.88.60



Ce qui change en septembre (sources Service Public)

Réouverture du guichet MaPrimeRénov'

La plateforme informatique sur laquelle vous pouvez déposer un dossier pour bénéficier de ce soutien financier rouvrira le 30 septembre.

Pour bénéficier de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur, vous devez réaliser un ensemble de travaux de rénovation énergétique dans votre logement parmi les 6 postes d'ouvrage suivants :

- isolation thermique des murs ;
- isolation thermique des planchers bas ;
- isolation thermique de la toiture ;
- isolation thermique des menuiseries extérieures ;
- ventilation ;
- production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.



À compter du 30 septembre, vous ne pourrez bénéficier de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur que si le logement en question fait partie des plus économes, (classé E, F ou G, suivant le Diagnostic de Performance Énergétique, DPE).

Le plafond des dépenses éligibles sera abaissé. Ce plafond était fixé à 70 000 € de travaux lorsque votre projet permettait un gain de 4 classes ou plus sur le DPE ; à partir du 30 septembre, le plafond des dépenses éligibles sera de 30 000 € ou 40 000 €, en fonction du gain énergétique permis par la rénovation.

Bourses scolaires : collèges et lycées

Si votre enfant est scolarisé dans un collège public, dès son inscription ou sa réinscription, vous pouvez donner votre accord pour une étude automatique de votre droit à bourse.

La bourse de collège est attribuée pour une année scolaire aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond ; ce dernier varie en fonction du nombre d'enfants à charge. Pour l'année scolaire 2025-2026, le niveau de vos ressources et le nombre d'enfants que vous avez à charge doivent être justifiés par votre avis d'imposition (ou de non-imposition) 2025 portant sur vos revenus de 2024.

Si vos ressources financières sont modestes, vous pouvez également prétendre à d'autres aides pour la scolarité comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS), ou le fonds social collégien.

L'étude automatique du droit à la bourse lors de l'inscription ou la réinscription de votre enfant a été mise en place en 2024. Si vous avez donné votre consentement l'année dernière, vous n'avez aucune démarche à faire cette année, votre droit à la bourse sera examiné automatiquement.

Si vous ne l'avez pas fait, la demande de bourse devra être effectuée en septembre.



Vous avez des questions sur la bourse de lycée ? Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition :

- par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 20 h ;
- en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

Retraite progressive à partir de 60 ans

À compter du 1^{er} septembre 2025, il sera possible d'accéder à la retraite progressive dès 60 ans. Cette mesure vient d'être confirmée par 2 décrets parus au Journal officiel du 23 juillet 2025.

Actuellement, vous pouvez prendre une retraite progressive entre 60 et 62 ans selon votre année de naissance (par exemple, 61 ans et 6 mois si vous êtes né en 1966 ; 62 ans si vous êtes né à partir de 1968).

Les conditions pour bénéficier de la retraite progressive

- À partir du 1^{er} septembre 2025, avoir 60 ans.
- Réunir au moins 150 trimestres (37,5 années) pour la retraite, tous régimes de base confondus.
- Exercer une activité réduite ou à temps partiel représentant entre 40 et 80 % d'un temps complet. Il vous faudra l'accord de votre employeur (le refus devra être « motivé », a précisé le Medef).

Si vous êtes salarié, vous pouvez faire votre demande de retraite progressive sur le [site de l'Assurance retraite](#). Elle doit être effectuée 5 mois avant la date à laquelle vous souhaitez la faire démarrer.



Qui est concerné ?

- Les assurés relevant du régime général, des régimes spéciaux et notamment du régime de la fonction publique de l'État, du régime des salariés et non-salariés agricoles et des régimes d'assurance vieillesse des professions libérales et des avocats ;
- Les agents des collectivités locales et les ouvriers des établissements industriels de l'État.

Vous souhaitez approfondir les informations communiquées ci-dessus ? il vous suffit de consulter le site [Service-public.fr](https://service-public.fr)

Puy de serre Agenda

- 6 septembre 19h : Repas campagnard - Salle St Augustin - Association l'Avenir
- 9 septembre 20h30 Conseil municipal - Mairie, salle du conseil.
- 12 septembre 19h30 Ecole de Puy de Serre, Assemblée générale - Association Vics
- 13 septembre 16h-18h : Lecture en partage - jardin de l'école - Association Vics
- 17 septembre 19h : Pilates - Ecole des 4 vents, salle de danse - Association Vics
- 26 septembre 17h30 Soirée Jeux Enfants - Mairie, salle du conseil
20h30 Soirée Jeux Adultes - Mairie, salle du conseil